

Rôle et sens de l'art en prison

Evasion, reconstruction ou leurre?

Bonjour à tous,

Je me présente : Marie Poncin. Je travaille au sein d'une association qui s'appelle Culture et Démocratie. Mon intervention portera sur les actions menées et les réflexions engagées quant à l'accès et à la participation à la culture pour les publics fragilisés. Mais tout d'abord une petite présentation de Culture et Démocratie.

Présentation Culture et Démocratie

En 1993, Culture et Démocratie/Kunst en Democratie, mouvement pour une culture liée aux valeurs démocratiques, est créé. De nombreuses personnalités du monde artistique et culturel adhèrent à son manifeste qui vise une place pour l'art dans l'enseignement, l'augmentation du volume global du financement public de la culture, une collaboration concrète entre les Communautés dans le domaine culturel et la reconnaissance des activités artistiques comme créatrices d'emploi et contribuant à la qualité de l'environnement social et économique. Ce mouvement rappelle qu'une société vit de sa capacité à se remettre en cause, à se repenser en fonction des réalités qu'elle rencontre et des objectifs qu'elle se fixe. Dans ce permanent effort de renouvellement, les activités artistiques et particulièrement la dynamique de création qui est à leur principe, occupent une position vitale.

En 1998, Culture et Démocratie/Kunst en Democratie est réorganisé sous la forme de deux associations - francophone et néerlandophone. Depuis, Culture et Démocratie (2) développe et renforce des passerelles entre les acteurs culturels et les autres secteurs de la société. L'association mène une réflexion critique à propos de la culture, de la démocratie et sur ce qui les relie. Elle encourage l'accès et la participation à la vie culturelle de tous, contribuant ainsi à combattre certaines formes d'exclusion. L'association travaille sur plusieurs thématiques: l'inscription structurelle de la culture dans l'enseignement, des maternelles au supérieur, l'accès et la participation des personnes fragilisées, les liens entre pratiques culturelles et participation citoyenne, le rôle de la culture dans la promotion et la défense des valeurs démocratiques, l'analyse des politiques culturelles et leur place dans l'ensemble des politiques publiques ...

Dans le cadre de la thématique qui nous intéresse ici, l'asbl coordonne divers projets : le réseau Art et Santé, un groupe de travail sur l'approche culturelle dans la formation des travailleurs sociaux, elle accompagne également le Réseau Art et Prison dans ses diverses actions.

En parallèle à ces réflexions, Culture et Démocratie a également lancé un chantier sur le droit à la culture en 2009, qui a une incidence non négligeable sur l'accès et la participation à la vie culturelle des personnes plus fragilisées.

Le droit à la culture

Le droit à la culture est en effet consigné dans l'article 23 de notre Constitution (le droit à l'épanouissement culturel). Cet article est à lier à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à l'article 15 du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels

Au départ, ce droit visait uniquement la Haute culture. Il s'est ensuite ouvert à la diversité des

formes culturelles. Plusieurs prérogatives découlent du droit à la culture.

- La participation réceptive (consommation)
- La participation active, amateur ou professionnelle
- La liberté de choix en matière culturelle.
 - La liberté d'expression et la liberté de recevoir des informations en matière culturelle
- Le droit de participer à la prise de décision en matière culturelle
- Le droit à l'égalité et à la non-discrimination en matière culturelle

Les obligations qui découlent du droit à l'épanouissement culturel sont

- L'obligation de respecter le droit à l'épanouissement culturel. L'Etat ne peut s'ingérer et interdire par exemple une exposition.
- L'obligation de protéger le droit à l'épanouissement culturel. Ex : aux USA des personnes ont tenté d'interdire l'accès à une expo sur l'avortement. La ville a été condamnée car elle n'a pas fait en sorte de les en empêcher...
- L'obligation de réaliser le droit à l'épanouissement culturel qui se décline en deux obligations positives, qui font partie des objectifs des politiques culturelles. ;

L'obligation de conserver, de développer, de soutenir et de diffuser la culture

L'obligation de démocratiser la culture et d'instaurer une démocratie culturelle, soit faciliter l'exercice du droit, et favoriser l'accès et la participation de tous. Cela se concrétise par la création d'institutions (centres culturels...), par la mise en œuvre de programmes précis : Article 27, subsidie culture des CPAS, culture à l'école ...

Pour qu'un droit soit effectif, il faut des sanctions ! Plusieurs sanctions qui découlent des obligations du droit à la culture (le recours direct en cas d'ingérence de l'Etat, l'interdiction de discriminer) et le standstill. L'obligation de standstill interdit à l'Etat de diminuer le niveau de protection du droit à l'épanouissement culturel. Un recul peut être admis si la mesure qui opère ce recul s'inscrit dans la perspective de la réalisation du droit à l'épanouissement culturel ou de sa protection. Le recul sera ainsi admis s'il est contrebalancé par une mesure compensatoire.

Le droit à la culture est un droit essentiel, fortement négligé. Pourtant il s'agit d'un droit essentiel. Sa revalorisation, la précision par ses acteurs de son contenu, dans chaque secteur et l'inscription de la réalisation de ce droit au cœur des politiques culturelles et sociales notamment permettrait d'améliorer considérablement la question de l'accès et de la participation à la culture des publics fragilisés.

Sur ce thème, quelles sont les actions qui sont menées :

1. Actions menées

En CFWB, de nombreuses associations et institutions effectuent un travail de qualité pour favoriser l'accès et la participation des publics fragilisés à la culture. Elle connaît depuis de nombreuses années une forme de structuration autonome d'initiatives réunissant les secteurs culturel et social en

Wallonie et à Bruxelles. De nombreux acteurs culturels (compagnies de théâtre action, centres d'expression et de créativité, Article 27, services éducatifs des institutions culturelles, bibliothèques, associations culturelles qui interviennent dans les prisons, les milieux de soins, les centres pour demandeurs d'asile, etc.) poursuivent une politique d'accès à la culture et de participation active des personnes défavorisées.

Du côté du secteur social, des projets financés entre autres par des dispositifs de cohésion sociale vont également dans ce sens. Tout comme la mission dont les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) sont investis depuis 2003, visant la participation culturelle et sociale des usagers de leurs services.

Les spécificités de ces actions sont :

1. Les bienfaits de la participation culturelle

Ces actions envisagent la culture dans sa globalité. C'est au travers de la culture que les êtres humains expriment leurs valeurs, leurs visions et leurs idées. C'est par la culture que les hommes communiquent entre eux et participent à la vie en société. L'Unesco définit la culture comme tout ce qui caractérise une société ou un groupe et donne à chaque être humain son identité. Cette définition, communément admise, reconnaît comme phénomène culturel, non seulement les arts et les lettres, mais aussi le mode de vie, les droits fondamentaux, les valeurs, les traditions et les croyances. Chaque communauté, chaque personne a sa (ou ses) propre(s) culture(s).

La participation culturelle est présentée comme un véritable outil de lutte contre les exclusions. Elle présente de nombreux effets positifs :

- La participation à des activités artistiques est un moyen d'expression et de transformation, véritable source d'enrichissement pour les personnes en situation d'exclusion. Elle encourage le développement et l'épanouissement de soi. Les activités permettent d'extérioriser les tensions et les émotions ce qui a une influence incontestable sur l'individu.
- Elle influe sur le développement personnel et renforce les liens sociaux car le public est souvent victime d'isolement. Il s'agit d'un des principaux effets de la participation qui est souvent sous-estimé ;
- La Culture et la création permettent à un individu de comprendre le monde dans lequel il vit, de comprendre d'où il vient et qui il est. Elles donnent à chacun la conscience d'être quelqu'un. Elles développent l'esprit critique qui participe à la construction identitaire de la personne et à son autonomie ;
- La participation culturelle tient compte des qualités, du potentiel et des intérêts des personnes, plutôt que de leurs lacunes et échecs. Les effets sont nombreux : valorisation de soi, confiance en soi,... qui participe à l'émancipation individuelle;
- Les conséquences ne sont pas qu'individuelles, la participation contribue aussi à améliorer l'image et l'identité d'un quartier. L'organisation d'activités peut supprimer les stéréotypes négatifs associés à un endroit en donnant une image positive.
- Elle constitue un levier essentiel d'intégration et de prévention, complémentaire aux cadres habituels comme l'emploi et la formation.

Il faut être cependant attentif à la notion de 'participation' en soi, à sa signification et à sa mise en oeuvre, en évitant de lui donner une interprétation paternaliste. La participation ne peut pas devenir obligatoire. Il s'agit de laisser le choix à chacun.

2. Accompagnement

L'expérience a révélé que la participation des personnes fragilisées à des activités culturelles est proportionnelle à l'accompagnement actif qui intervient sur le terrain. Aller vers les gens, les écouter, acquérir leur confiance, les préparer, les motiver, c'est leur dire vous existez. Les accompagner physiquement prend du temps mais est indispensable si l'on veut toucher les personnes les plus fragiles.

Des projets comme « Art et Famille » de la Maison des savoirs (ATD Quart Monde), « Un pont entre deux mondes » du Théâtre royal de La Monnaie ou « Sésame, Musée ouvre toi » des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ont démontré l'impact que l'accompagnement de ces publics a dans leur participation et implication au sein d'une action culturelle. Il s'agit là d'un travail de permanence.

3. Temps

Le **temps** est donc une condition nécessaire pour réaliser cet accompagnement de manière respectueuse.

Il est essentiel de favoriser la stabilité des acteurs qui travaillent avec ce type de public et de rester en contact avec le terrain. Travailler avec des publics très défavorisés nécessite de travailler dans la durée. « Apprivoiser les personnes », dépasser les codes différents sont des enjeux importants (« si on rate le début, tout peut casser ») qui demandent beaucoup de temps. Pour les acteurs de terrain, il est important de stabiliser les acquis après les avoir évalués.

4. Partenariat

Ces actions sont caractérisées aussi par le partenariat. Pour atteindre les personnes en situation d'exclusion, il est indispensable de travailler en **partenariat** avec des associations qui rassemblent les personnes vivant dans la pauvreté et des professionnels du secteur social.

5. Faire avec et non pour est la dernière spécificité des projets visant à favoriser la participation culturelle

Ces actions sont basées sur une approche du faire avec et non pour. Une dynamique culturelle qui recherche les chemins de la créativité où chaque personne est à la fois porteur et acteur de culture.

2. Réflexions engagées

Lors des Etats Généraux de la Culture, la Ministre de la Culture en Communauté française a rappelé la priorité de son secteur pour l'éducation permanente et la nécessaire accessibilité de tous les publics à tous les niveaux de participation culturelle.

Mais, pourtant, malgré de nombreuses initiatives et tentatives à rapprocher les deux secteurs dans des actions communes, on peut lire dans le Rapport sur la Pauvreté revu en 2005 par le Service de Lutte contre la Pauvreté du Centre de l'égalité des chances, un chapitre important qui rappelle le chemin à parcourir pour garantir à tous le droit de participer, de contribuer et de construire la culture.

Quels sont donc les manques à combler ? Quels sont les moyens pour y arriver ?

Tout d'abord, soulignons l'importance de considérer la **culture comme transversale par rapport au différents domaines de la vie, et ce tant au niveau du terrain qu'au niveau des politiques**. Il est donc nécessaire de s'entendre sur une conception de la culture dans sa globalité en reconnaissant comme phénomène culturel non seulement les arts et les lettres, mais aussi les modes de vie, les droits fondamentaux, les valeurs, les traditions et les croyances.

Le second point à souligner est le **manque de collaboration et de concertation** entre le secteur culturel et social. Que cela soit au niveau du terrain ou au niveau politique, la **cohérence** doit être renforcée.

1. Le Rapport sur la Pauvreté mis à jour en 2005 évoque les **freins** existants au niveau de l'accès à la culture pour les publics défavorisés. Les différents niveaux de pouvoir en Belgique (communal, communautaire et fédéral) ont mis en place des initiatives visant à réduire l'obstacle financier (tickets Article 27 à 1,25 €, chèques-culture, places gratuites, etc.). Si celles-ci constituent des leviers et offrent, sans aucun doute, une série d'avantages, elles présentent des limites, que ce soit dans le choix de l'offre proposée, dans la répartition géographique ou les risques de stigmatisation des personnes bénéficiant de ces réductions. L'harmonisation de ces mesures est une étape importante dans un souci d'efficacité et de cohérence sur le long terme.

La levée des obstacles financiers est, bien entendu, essentielle. Cependant, les acteurs du secteur culturel et social s'accordent de manière unanime sur le fait qu'elle est loin d'être suffisante. L'amélioration de la mobilité des personnes, particulièrement dans les zones rurales, ainsi que la diffusion d'une information adaptée et accessible constituent deux moyens importants pour renforcer le droit à l'épanouissement culturel.

2. Si le prix est une barrière, il ne faut pas non plus négliger l'image et la perception des contenus véhiculés par les institutions et associations culturelles. Pour toucher des personnes particulièrement exclues, une relation, essentielle, de confiance, de respect et d'égalité est à construire et à ancrer dans la durée. Lever l'obstacle financier ne résout pas le problème de l'accès et de la participation des personnes fragilisées. La culture nécessite un **accompagnement** dans la durée et doit être incitée, initiée. Il y a une culture de la culture, une envie d'être acteur de culture qui doit s'acquérir par des rencontres, un développement de l'esprit critique, une initiation aux arts. Il s'agit donc réellement d'investir dans ce travail d'accompagnement des personnes fragilisées.

3. La rencontre, le dialogue, la **collaboration entre les acteurs culturels et sociaux** sont des conditions évidentes pour favoriser l'accès et la participation à la culture de tous. **Sur le terrain**, leur plus-value se fait particulièrement sentir. Les partenariats favorisent la clarification des objectifs et des rôles de chacun, la valorisation des initiatives existantes, leur évaluation, la mutualisation des moyens et des savoirs. Le Rapport sur la Pauvreté met également en exergue la nécessaire mise en place de plates-formes de concertation entre les secteurs à un **niveau politique**. En l'absence de celles-ci, les actions sont compartimentées et ce qui se fait dans un secteur n'est pas envisagé par l'autre.

4. D'une manière générale, les collaborations entre les secteurs culturel et social peuvent être favorisées par la **sensibilisation et la formation**. Pour les associations culturelles, il s'agit d'aller à la rencontre des personnes défavorisées et des associations qui les représentent. L'accueil de ces publics a des répercussions en termes organisationnels, méthodologiques, etc. Il renvoie à une réflexion d'ensemble sur le sens et les missions des lieux culturels. Il en va de même pour les travailleurs sociaux qui sont amenés à s'interroger sur le rôle de la culture dans le champ du social. La mission dont sont chargés les CPAS démontre bien l'importance d'une sensibilisation des

assistants sociaux à la plus-value des projets culturels. Comment encourager, en effet, la participation des usagers sans avoir bénéficié d'une approche et d'un bagage, théorique et pratique, suffisants ? Ces questions peuvent être abordées lors d'échanges, de journées d'études dans le cadre de formation continuée ou dans la formation de base des acteurs culturels et sociaux.

5. La reconnaissance de la participation culturelle des personnes défavorisées implique un investissement important pour développer l'accompagnement, la formation et la sensibilisation, les moyens de transport et la mobilité, l'information, etc. Or, les moyens financiers nécessaires manquent ou ne sont pas adaptés. Il s'agit donc de **pérenniser les ressources !**

Conclusions

Voilà, je vais arrêter ce tour d'horizon ici. Il est loin d'être exhaustif mais j'espère qu'il sera à la base d'une discussion et d'échanges. Reconnaître le rôle fondamentale de la culture dans la société et permettre à chacun de participer à la construction culturelle sont des défis actuels essentiels. C'est aussi - et peut-être d'abord - resituer la personne, notamment la plus fragilisée, au cœur d'un projet de société traçant les chemins qui recréent et développent des relations qui respectent la dignité de chacun.

Bibliographie

Pour cette intervention, je me suis basée sur le Rapport 2005 « Abolir la pauvreté : Une contribution au débat et à l'action politiques », ainsi que sur « Culture et vous ? » dossier d'info sur le droit culturel.